

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 9

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 9. Septembre 1954

SOMMAIRE :

*L'augmentation des droits de douane américains
sur les montres et mouvements*

Annexe : Télégr. de l'ADIJ au prés. Eisenhower et protestation dans la presse

*Confessions et langues dans le Jura bernois
et dans le district de Bienne. — Bilan de la migration
Chronique économique*

L'augmentation des droits de douane américains sur les montres et mouvements

I

Les origines du conflit

La décision prise le 27 juillet 1954 par le Président Eisenhower d'augmenter les droits de douane américains sur les montres et mouvements est le point jusqu'ici culminant d'un conflit durant depuis plusieurs dizaines d'années. Elle ne marque cependant qu'un moment particulier d'une histoire fertile en renversements de situation : celle de la lutte de deux industries pour un marché.

L'arme principale et préférée des manufactures américaines d'horlogerie dans leurs campagnes contre les importations de produits concurrents a presque toujours été le tarif douanier. Elles ont régulièrement opéré sur la scène politique dans le but d'obtenir la fixation de droits aussi élevés que possible sur les montres, mouvements et autres articles apparentés.

Les tarifs américains de 1913 et 1922

En 1913, alors que le parti démocrate était au pouvoir et que les partisans d'un développement des échanges internationaux disposaient de la majorité des sièges au Congrès, l'*Underwood Tariff* avait fixé à 30 % ad valorem les droits sur les produits horlogers, avec une exception cependant en faveur des pierres, qui ne payaient que 10 %.

Un droit de 30 % n'a plus aucun caractère fiscal : il est protectionniste. On pouvait donc se demander ce qu'il adviendrait lorsque les adeptes du nationalisme économique auraient, aux Etats-Unis, l'occasion d'édicter un nouveau tarif. Elle leur fut donnée après la première guerre mondiale, au moment où l'Amérique, bien qu'elle fut devenue une nation créancière, subit à l'instar de tous les autres pays les effets d'une poussée de protectionnisme.